



FICHE INDIVIDUELLE DU PARTICIPANT

Délégation

Cette formation est en partie financée par **VIVEA**, fonds d'assurance formation des entrepreneurs du vivant. VIVEA assure la gestion de vos contributions formation, appelées par le biais de votre caisse MSA. Cette fiche vous concerne si vous êtes contributeur VIVEA ou engagé dans une démarche d'installation. La contribution est personnelle et non liée à l'exploitation.

Titre de l'action de formation :

Référence VIVEA :

Numéro PDRN :

Nom de l'organisme de formation :

Identité du participant : Monsieur Madame Mademoiselle

Nom :

Prénom :

Nom de jeune fille :

Né(e) le :

à :

Dépt / Pays :

Adresse personnelle :

Code Postal :

Commune :

Niveau de Formation :

- Niv VI Fin de scolarité obligatoire
- Niv V BEP ou 1^{er} cycle secondaire (BPA, BEPA, BEP, CAPA, CAP)
- Niv IV BAC (BTA, BAC général, technologique, professionnel, CCTAR)
- Niv III BAC + 2 (BTS, DUT, DEUG, BTSA)
- Niv II BAC + 3 et 4 (Licence, maîtrise)
- Niv I BAC + 5 et plus (Doctorat, ingénieur, DEA, DESS)

Statut :

- Chef d'entreprise ou d'exploitation
- Conjoint collaborateur
- Aide familial
- Autre

Pour les personnes installées depuis moins de 2 ans remplir le cadre suivant :

Date d'installation :

Forme juridique de l'exploitation ou de l'entreprise :

- Individuelle GAEC EARL SCEA SARL Autre

Les personnes installées depuis moins de 2 ans doivent fournir une attestation de leur caisse MSA.

Pour les personnes engagées dans une démarche d'installation :

Ces personnes doivent fournir une attestation produite par un des organismes suivants : CAC, ADASEA, chambre d'agriculture, point info installation, organisme public ou collectivité locale soutenant financièrement la démarche d'installation.

À :

Le :

Signature du participant :

L'original de ce document doit être transmis à VIVEA dans le dossier de réalisation (une copie dans le cas d'un cofinancement PDRN).